

# Commune de LOUPERSHOUSE

( n° 10 –21/06/2018)

---

## 1. Fermeture de la Maire

Le secrétariat de la mairie sera fermé



- du 06 juillet au 13 juillet inclus
- du 06 août au 17 août inclus

Tenez compte de cette période de fermeture pour les différentes démarches administratives prévisibles : déclarations préalables, permis de construire, certificats d'urbanisme ...

Les permanences du mardi et du vendredi, de 19 h à 20 h, sont, quant à elles, maintenues.

## 2. Dotation sacs multiflux

Une permanence sera assurée par les services du SYDEME pour une nouvelle dotation en sacs multiflux :

le jeudi 05 juillet 2018  
de 13 h 30 à 19 h  
au Mille-Club



Il convient de noter les points suivants :

- il faudra se munir de la carte SYDEME en votre possession.
- la dotation remise en Mairie sera fortement réduite et ne pourra être utilisée qu'à des fins de dépannage pour les foyers en rupture de stock.
- les sacs remis doivent être réservés à la collecte des ordures ménagères.

Si vous ne pouvez vous déplacer personnellement, malgré l'amplitude du créneau de distribution, il convient de demander à une autre personne (un voisin par exemple) de retirer les sacs à votre place, en n'oubliant pas de lui remettre votre carte SYDEME.

## 3. Tonte et bricolage

En cette période de l'année, les travaux de jardinage et de bricolage se multiplient et suscitent de nombreux appels, soit à la gendarmerie, soit à la mairie.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, scies ... peuvent être effectués dans les conditions suivantes :

- les jours ouvrables : de 6 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 20 h 00
- les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 20 h 00
- les dimanches et jours fériés : de 10 h 00 à 12 h 00



#### **4. Benne à déchets verts**

La benne à déchets verts est de nouveau disponible dans notre commune.

Seuls les déchets verts (gazon, herbe, branches dont le diamètre est de 15 à 20 cm et la longueur de 1,50 m) sont admis.

Compte tenu des contraintes liées au traitement des déchets verts, la benne sera accessible pour les habitants de la commune, en présence de l'ouvrier communal,

#### **Les vendredis ouvrés, de 11 h à 11 h 45**

En cas de situations particulières, un autre rendez-vous pourra être convenu après appel de la mairie (Tél. : 03-87-09-61-02).

#### **5. Inscription périscolaire**

Les personnes souhaitant bénéficier du service périscolaire à la prochaine rentrée (nouvelle inscription ou renouvellement) sont invitées à s'inscrire en suivant la procédure suivante :

- Retrait des dossiers d'inscription, au Service Périscolaire (salle polyvalente) dès maintenant, tous les jours, entre 16 h 30 et 18 h 00.
- Dépôt des dossiers du 18 au 29 juin, au Service Périscolaire, entre 12 h 00 et 13 h 00 ou entre 16 h 30 et 18 h 00.

Les inscriptions sont traitées et enregistrées au fur et à mesure des arrivées.

Pour une première inscription, un rendez-vous sera fixé à chaque famille.

#### **6. Feux d'artifice : réglementation en vigueur**



Le Préfet de la Moselle, par arrêté en date du 01 juin 2018, a pris les dispositions suivantes :

**Art. 2** – « Tout port ou utilisation d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques est interdit pour les particuliers du jeudi 14 juin 2018 au dimanche 15 juillet 2018 sur la voie publique et dans les lieux de grands rassemblements.

**Art. 3** – Toutefois et par exception à l'article 2, l'interdiction ne vaut pas pour les catégories C1 et C2.

**Art. 4** – Par exception à l'article 2, sont autorisés pendant cette période, aux professionnels titulaires du certificat de qualification :

- Le port et l'utilisation des artifices de divertissement dans le cadre des spectacles pyrotechniques dûment validés par l'autorité préfectorale compétente ».

*L'arrêté préfectoral complet peut être consulté sur le site communal [www.loupershouse.fr](http://www.loupershouse.fr)*

#### **7. Bilan thermique simplifié**



Une nouvelle animation consistant à réaliser un bilan thermique simplifié nous est proposé par l'Espace Info Energie, qui était déjà intervenu dans le cadre de la balade thermique réalisée cet hiver (cf. Note verte n° 8 du 22-01-2018).

- **Qu'est-ce qu'un bilan thermique simplifié DIALOGIE ?**

Ce logiciel de calcul permet de faire un état actuel du logement, de simuler des améliorations thermiques (isolation, mode de chauffage, eau chaude ...) pour tendre vers une rénovation basse consommation.

2 à 3 scénarios seront proposés, tout en prenant en compte les habitudes de vie des occupants et un temps de retour sur investissement raisonnable.

- **A qui s'adresse ce bilan ?**

Les propriétaires occupant une maison individuelle de plus de 15 ans, souhaitant ou envisageant de réaliser des travaux de rénovation.

- **Déroulement :**

Lors d'un créneau défini avec le propriétaire, le conseiller Espace Info Energie recueille les informations nécessaires pour établir un bilan thermique, qui sera remis aux participants sous 10 jours (en principe).

- **En pratique :**

Les visites de logements (4 à 5 par jour environ) peuvent être envisagées en août et septembre 2018.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en Mairie (tél. 03-87-09-61-02) ou [louperhouse.mairie.de@numericable.fr](mailto:louperhouse.mairie.de@numericable.fr).

N.B. : les personnes ayant participé à la balade thermique peuvent naturellement se porter candidates pour cette nouvelle opération.

#### **8. Dispositif de veille et d'alerte : ouverture d'un registre**

Cf. courrier d'information spécifique annexé à la présente note d'information.

**N.B. : retrouvez toutes les informations communales sur le site [www.louperhouse.fr](http://www.louperhouse.fr)**